

Travaux de la Chambre

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question a trait à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale.

Comme le sait le leader du gouvernement, cette commission déposera un rapport en janvier, pendant le congé parlementaire. Ce rapport contiendra une ébauche de projet de loi. Plus tôt cette semaine, j'ai demandé à tous les leaders parlementaires d'envisager la possibilité de faire un examen préalable de ce projet de loi afin de tenter de l'adopter avant les prochaines élections fédérales. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement a réfléchi à ma requête, s'il a consulté le Cabinet du premier ministre et si le gouvernement est prêt à procéder à un examen préalable du projet de loi que la commission proposera dans son rapport.

M. Andre: Monsieur le Président, de telles mesures législatives nécessitent évidemment l'appui de tous les partis à la Chambre et de toutes les personnes touchées.

Pour cette raison, l'examen préalable pourrait bien être la meilleure façon de procéder. Le député peut avoir l'assurance que nous aurons amplement le temps d'étudier le projet de loi et de l'adopter avant les prochaines élections.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour deux raisons. Tout d'abord, au sujet de la question qui vient d'être posée sur la commission royale. Le leader parlementaire du gouvernement se souviendra que je lui ai écrit au sujet des dispositions très discriminatoires de la Loi électorale du Canada concernant la collecte de fonds par les indépendants. Les indépendants ne peuvent pas recevoir autant que les partis enregistrés. Cela est un grave défaut du système électoral qui nous cause en plus de sérieux problèmes de financement. Sachant tout le temps qu'il faut pour modifier la Loi électorale, même avec une étude préalable, j'espère que le leader parlementaire du gouvernement discutera de la question avec ses homologues de l'opposition pour tenter de remédier à la situation par une simple modification, comme je le proposais dans ma lettre. Il ne sera pas alors nécessaire de faire appel aux tribunaux et de leur demander une injonction interdisant tous les dons aux partis politiques tant que la question n'est pas réglée. Je suis sérieux.

C'était mon premier rappel. J'ajouterai, monsieur le Président, que je croyais que la commission royale—et peut-être le leader parlementaire du gouvernement a-t-il des précisions à apporter—avait l'intention de déposer

son rapport en novembre. Peut-être peut-il me dire quand ce rapport sera déposé.

Deuxièmement, monsieur le Président, puisque je n'ai pas réussi à attirer votre attention pendant la période des questions, je profite du beau temps des fêtes pour vous souhaiter un joyeux Noël à vous et à votre personnel au nom des indépendants qui constituent sans aucun doute le groupe le plus nombreux de Canadiens en ce moment. Je voulais attirer votre attention pour dire cela, mais puisque je n'ai pas réussi avant, j'en ai fait un rappel au Règlement.

M. le Président: Je peux dire au député d'Annapolis Valley—Hants qu'il n'a pas réussi à attirer mon attention parce que je savais qu'il voulait aborder plusieurs questions. Continuez, je vous en prie.

M. Nowlan: Il ne me reste qu'un sujet à aborder et il est sérieux. Je sais que le premier ministre a autre chose en tête, mais puisque nous sommes tous d'accord pour dire que la confiance a une incidence relativement importante sur l'économie et sur la Constitution, est-ce qu'il profitera du congé parlementaire pour remettre de l'ordre dans ce cirque qu'est la Commission royale sur les nouvelles technologies de reproduction?

M. le Président: Je crois que c'est là prolonger la période des questions. Le leader parlementaire du gouvernement a la parole.

M. Andre: Je prends note de la demande du député concernant les déductions fiscales. Comme il le sait certainement, c'est l'une des questions dont est saisie la commission royale: Comment concilier avec la Charte des droits et libertés les limites qui nous sont imposées et la définition d'une contribution politique, qu'il s'agisse de la recevoir ou de la dépenser, et ce d'autant plus que nous savons maintenant qu'il est possible, apparemment pour certains organismes, d'enfreindre la Loi électorale? Il nous faut tenir compte de toutes ces questions, y compris celle qu'a soulevée le député.

Mais j'espère qu'il ne prétend pas représenter toutes les personnes qui, lorsqu'on leur demande leur préférence pour un sondage, répondent qu'elles n'en ont aucune.

M. Heap: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. J'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter une pétition étant donné que ce matin nous n'avons pas suivi l'ordre projeté des travaux.

Des voix: D'accord.

M. Heap: Je remercie mes collègues. Cette pétition est en faveur des familles qui ont été séparées. . .